

Préparation à l'examen Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Encadrant/Concepteur**TARIF :**

Intra à partir de 80€ net de taxe / pers

DUREE :

7 h (examen inclus) – 1 jour – Présentiel

PARTICIPANTS :

Entre 4 & 10 participants.
Public encadrant travaillant à proximité des réseaux et pratiquant les DT DICT.
Pour l'accessibilité des personnes atteintes d'handicap nous contacter.

PRE REQUIS :

Aucun pré requis.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Modalité : A la convention signée.
Délais : Jusqu'au 1^{er} jour de la formation.

METHODES MOBILISEES :

Méthode pédagogique interactive et explicative.
Echanges & retours d'expériences.
Livret mémo remis à chacun.

MODALITE D'EVALUATION :

Evaluations formatives tout au long de la formation.
Evaluation finale en ligne sur le site du Ministère de l'écologie et de l'environnement par un QCM de 40 questions. La réussite à cet examen nécessite un minimum de 48 point sur 80 et délivre une attestation de réussite.
Evaluation à chaud : questionnaire de satisfaction rempli par stagiaire
Evaluation à froid (≈ 6 mois après) : questionnaire de satisfaction lors d'un appel à l'entreprise.

L'INTERVENANT :

LORENTE Benjamin et son équipe pédagogique experte dans le domaine.
Formateur titulaire de l'AIPR Concepteur

DATES ET LIEUX :

XX Intra

OBJECTIF :

Se préparer à passer l'examen visant l'obtention de l'attestation de compétences AIPR Encadrant ou Concepteur.

CONTENU DU PROGRAMME :

Les réseaux et les accidents.
Les dispositions réglementaires : normes et procédures DT-DICT, PDP, PPSPS
Que faire en cas d'endommagement des réseaux ?
Les risques liés aux réseaux

- Les réseaux classés « sensibles pour la sécurité »
- Les réseaux classés « non sensibles pour la sécurité »

L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux

- Les obligations et la validité,
- Les réseaux d'électricité, de gaz et d'assainissement
- Les classes de précision

Les travaux à proximité des réseaux

- Avant de commencer les travaux
- Les instructions particulières d'utilisation des engins
- Les canalisations isolées invisibles enterrées
- Les canalisations isolées visibles

Les travaux sans tranchée

- Les travaux neufs,
- Les travaux de remplacement,
- Les fusées.

Que faire en cas d'accident ?
La protection collective et individuelle des opérateurs
La signalisation (de sécurité, routière, temporaire,...)

100% de taux d'obtention à cette formation

Possibilité de poursuivre cette formation par une formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)